

Seine-Saint-Denis

L'ancien élu socialiste (ici en 2015) a juré sa bonne foi et assuré qu'il « n'a jamais fait de cadeau à personne ».



« Promis, je n'achèterai plus jamais d'appartement dans cette ville ! »

Du sursis a été requis contre l'ex-maire Michel Pajon, jugé pour prise illégale d'intérêts. Il avait signé les permis de construire de programmes dans lesquels il détenait des logements.

NOISY-LE-GRAND

PAR CAROLE STERLÉ

Il fait nuit depuis longtemps sur Bobigny, lorsque le procureur, Marc Bourragué, rappelle le sens de la loi sur la prise illégale d'intérêts : « C'est pour imposer une protection aux élus. Dès que vous avez un intérêt à la chose, éloignez-vous. » Selon lui, dès lors que Michel Pajon, alors maire de Noisy-le-Grand, avait acheté six appartements dans un programme immobilier, il ne pouvait plus signer de permis de construire relatif aux constructions. Il a réclamé dix mois avec sursis contre l'ancien élu socialiste, une peine « de principe, symbolique mais ferme pour être comprise de tous les élus », et trois mois avec sursis pour recel contre l'ex-compagne, 47 ans, qui avait aussi acheté deux appartements.

Tout est parti d'un signalement en février 2016 de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique,

créée par la loi de 2013 suite à l'affaire Cahuzac, et votée par... Michel Pajon, qui était alors député.

On s'intéresse au patrimoine du maître de conférences en économie, à la tête d'une vingtaine de logements – pour plus de 5 M€ –, et notamment ces appartements achetés depuis 2005 dans les programmes « Léo » et « Château d'eau » des promoteurs Alba Promotion et Pietrogiovanna.

PRÊT À RECONQUÉRIR LA MAIRIE

« J'ai signé des permis ensuite car je n'ai pas vu de conflit d'intérêts, assure Michel Pajon à la barre, dans un fauteuil roulant. Je travaillais cent heures par semaine pour la ville, je n'avais pas forcément le temps de m'occuper de tous les détails. Noisy-le-Grand, c'est 70 000 habitants, je terminais mes journées vers 23 heures. En signant les parapheurs, je n'ai pas assuré la défense de mes intérêts personnels. »

Son ex-compagne, reconvertie en coach, assure elle avoir « fonctionné

comme une bonne mère de famille, en achetant trois studios pour ses trois enfants », le dernier étant le fils de Michel Pajon. « J'ai toujours investi dans des logements, reprend ce dernier, car en tant que célibataire, on est soumis à une forte taxation du fisc. Avant d'être maire (NDLR : de 1995 à 2015) j'avais 14 appartements et une maison, ça représentait déjà 2 M€ de capital, et je payais mon ISF tous les ans. Je n'ai jamais fait de cadeau à personne ! »

« Ce n'est pas le problème ! recadre vertement le président de la 15^e chambre. On ne parle pas de corruption mais de la prise illégale d'intérêts, ce n'était pas à vous de signer des actes alors que vous aviez des intérêts dans ces programmes. »

« Si j'avais su que je n'avais pas à le faire, je l'aurais délégué à un maire adjoint. » Serge Epinard, adjoint de l'époque, est venu à la barre pour en témoigner, répétant qu'« aucun cadeau n'avait jamais été fait à personne ».

Quid du prix d'un F2, acheté 191 000 € alors que les logements des étages inférieurs ont été vendus à

200 000 €, voire 240 000 € ? « Les autres acheteurs se sont fait avoir, et moi aussi j'ai payé trop cher, car cinq ans plus tard, il valait 172 000 €, », répond l'ancien maire.

Pour le procureur, il y a « sans doute eu des arrangements commerciaux, mais pas de corruption ».

Pendant plus de deux heures, M^{es} Boué Diacquenod et Cléry-Mélin se sont employés à démontrer qu'il n'y avait eu « aucun abus, ni intérêt personnel » permis par la signature des permis.

« Si vous le condamnez, vous devez poursuivre tous les conseillers municipaux qui votent le plan local d'urbanisme ! » a plaidé M^e Cléry-Mélin, tandis que Michel Pajon a, de son côté, publiquement annoncé son souhait de reconquérir la mairie.

« C'est ça qui me fait vivre, ma passion, c'est ma ville. Et je vous promets que je n'achèterai plus jamais d'appartement sur la ville ! » Le jugement sera rendu le 26 octobre.